



Les documents suivants doivent nous être soumis:

- Un certificat d'études actuel
- Carte d'identité/titre de séjour/passeport
- Contrat de location
- Relevés bancaires des trois derniers mois de tous les comptes et cartes de crédit
- Preuve de revenu
- Tous les documents pertinents par ex. des rappels, la résiliation, le contrat de travail etc.
- Preuve des prestations d'études

Vous trouvez des informations plus détaillées, des formulaires en allemand, anglais et espagnol, ainsi que des actualités sur notre site de web.
www.solifonds-giessen.de

Chaque étudiant peut devenir membre de „Förderverein für unschuldig in Not geratene Studierende e.V.“ On peut soutenir le projet avec une cotisation annuelle à partir de de 1 Euro. Vous pouvez trouver plus informations et le formulaire d'inscription sur notre site de web dans la position „Über den Verein“ – „Beitrittsantrag“.

Français

Förderverein für unschuldig
in Not geratene Studierende e.V.
Otto-Behagel-Straße 25 D • 35394 Gießen
Téléphone: 0641-99-14795

Heures d'ouverture:
du lundi au jeudi de 9.00 heures à 13.00 heures

Consultation général:
chaque jeudi de 9.00 heures à 11.00 heures
dans le campus du JLU, à côté de l'Asta, pièce numéro
20 (ou selon entente)
E-Mail: kontakt@solifonds-giessen.de



www.solifonds-giessen.de

Français


SOLIFONDS
der Hochschulen in Gießen





Le sens et le but du Solifonds

De nombreux étudiants connaissent le problème suivant: le manque d'argent. Si les étudiants se trouvent dans une situation de vie difficile, que ce soit la perte d'un emploi, une grossesse, un stage obligatoire non rémunéré, une maladie de longue durée ou des dépenses imprévues, ils sont souvent confrontés à une détresse financière sans aucune faute de leur part.

Ça peut avoir des conséquences désastreuses pour leurs études. Surtout s'ils ne peuvent pas payer leur loyer ou leur semestre. En conséquence, la plupart du temps les étudiants sont tous seuls parce qu'ils ne peuvent pas espérer un soutien financier des institutions publiques.

C'est pour cette raison que le "Förderverein für schululdig in Not geratene Studierende e.V." aide les étudiants depuis sa création en 2008. C'est l'organisation qui entend combler une lacune en octroyant une petite aide financière afin que les étudiants puissent terminer leurs études avec succès.

Ce projet a été lancé à l'initiative d'un groupe d'étudiants de l'université JLU à Giessen en collaboration avec la représentation des étudiants étrangers. La "Technische Hochschule Mittelhessen" est devenue membre de cette communauté en 2013. En conséquence, les étudiants des deux universités peuvent bénéficier de cette aide, indépendamment de leur nationalité.

Le financement de l'aide est assuré par la cotisation semestrielle aux universités JLU et THM. Le coût est de 1 euro par semestre et par étudiant. Avec cette petite aide financière provenant de chaque étudiant, on peut aider l'individu pendant une courte période. La devise de Solifonds est solidaire par essence:

„Par des étudiants pour des étudiants“



Opportunités de financement

Il y a plusieurs options financières adaptées aux différentes situations de vie:

Prêts jusqu'à un maximum de 1000 euros => Il est nécessaire d'avoir un garant qui est enregistré dans l'Union Européenne. Le remboursement s'effectue par versement mensuel

Ces prêts sont possibles: un prêt de cadre d'études, un prêt pour la cotisation semestrielle, un prêt pour commencer les études, pour l'allocation temporaire et pour l'entrée à l'université.

Financement par subvention: l'aide financière par la cotisation semestrielle, l'éducation des enfants (uniquement s'il N'EXISTE PAS un droit aux allocations pour les enfants), un cas individuel extrêmement grave, investissement dans un équipement initial pour l'étudiant

Allocation temporaire => par ex. en cas de perte de la place de travail (s'il peut être prouvé que les dépenses individuelles étaient financées par ce salaire. Cette aide financière a une durée maximale de 3 mois)

Notre aide: l'aide aux chômeurs, aide financière pour un stage, pendant une maladie de longue durée, pendant une grossesse, l'aide d'urgence

Prêt d'allocation logement => il est composé par moitié d'allocation et par moitié de prêt. Ainsi il faut rembourser la moitié de l'aide. Vous avez besoin d'un garant enregistré dans l'Union Européenne.

Le financement est effectué selon le règlement détaillé de l'association. Il n'existe aucun droit au paiement de la subvention. Le conseil d'administration de l'association décide de l'approbation ou du rejet de la demande. Le montant est calculé individuellement selon les critères prévus.